



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE – PROJET DE RÈGLEMENT 488-2024 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée QUE :

Lors de la séance ordinaire du 11 juin 2024, le conseil de la MRC a déposé le projet de règlement 488-2024 modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'apporter certaines modifications au schéma d'aménagement et de développement (SAD) visant à faciliter la concordance des plans de zonage aux grandes affectations du territoire du schéma d'aménagement, à clarifier l'application des mesures relatives aux constructions en zone de contraintes naturelles et à permettre l'intégration des dispositions relatives au régime transitoire à leur réglementation d'urbanisme.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC se doit de tenir une assemblée de consultation publique sur toute modification au schéma d'aménagement et de développement, laquelle a été fixée par la directrice générale :

Date : 24 septembre 2024
Heure : 14h30
Lieu : Centre sportif Pays-d'en-Haut
Salle multifonctionnelle
252, boul. de Sainte-Adèle à Sainte

Ledit projet de règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, rue Valiquette à Sainte-Adèle) et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Il est également disponible sur le site internet de la MRC des Pays-d'en-Haut à l'adresse suivante : <https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/>

Fait à Sainte-Adèle, le 4 septembre 2024.

Mylène Perrier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Karell Marin soussigné(e), de la
Municipalité de Ville d'Estérel certifie sous mon serment
d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le
5 septembre 2024, entre 11 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 sept. 2024